

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERTATION N° 2026-039

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 18h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 10 avril 2026, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,

Xavier SILLON, Delphine VAZEUX, Laurent CIAIOLO SERRA, Jocelyne MARTIN, Philippe ARNOL, Louise TEXIER, adjoints

Michel MARTIN, Maire délégué Venosc, Philippe PRIMATESTA, Maire délégué Mont de Lans, Eric HAZAK, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Sébastien CROZET, Angélique MOUNIER, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Claire CHALVIN, Marie-Hélène COING, Christophe AUBERT, Fabien VEYRAT, Emilie-Rose VIGNERI BRUN, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Nicolas LAMBERT donne pouvoir à Louise TEXIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a nommé Delphine VAZEUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES : 7.5 - Subventions

OBJET : ORIL – attribution d'une subvention

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n° 2022-150 portant modification des modalités d'attribution d'une subvention relative au dispositif ORIL,

Dans le cadre du dispositif Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs, plusieurs dossiers ont été instruits pour bénéficier d'une subvention.

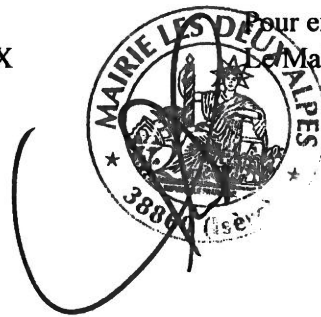
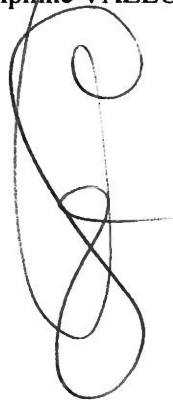
- Madame DEBOIN MOREL Anne-Marie, propriétaire d'un appartement de 44,60 m² dans la résidence « DIAMANT 1 », a engagé des travaux de rénovation (remplacement des menuiseries et de la porte d'entrée) pour un montant de 10 325,70 €. La réalisation de ces travaux lui permet de bénéficier d'une subvention de 2 500 € pour laquelle elle a signé un acte d'engagement.
- Monsieur, Madame KERIVOIS, propriétaires d'un appartement de 39,76 m² dans la résidence « LE PLEIN SUD B », ont engagé des travaux de rénovation (remplacement des menuiseries et isolation) pour un montant de 10 301,76 €. La réalisation de ces travaux leur permettra de bénéficier d'une subvention de 2 000 € pour laquelle ils ont signé un acte d'engagement.
- Monsieur VERDURE Bruno, propriétaire d'un appartement de 32 m² dans la résidence « TYROL », a engagé des travaux de rénovation (remplacement des menuiseries et changement des radiateurs) pour un montant de 7815,84 €. La réalisation de ces travaux lui permettra de bénéficier d'une subvention de 2 000 € pour laquelle il a signé un acte d'engagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention ORIL ainsi qu'il suit :
 - 2 500 € à Madame DEBOIN-MOREL Anne-Marie ;
 - 2 000 € à Monsieur, Madame KERIVOIS ;
 - 2000 € à Monsieur VERDURE Bruno.
- **PRECISE** que la subvention sera versée sous réserve de la remise des factures acquittées et validées par la commune après visite des travaux achevés ;
- **AUTORISE** le Maire à l'effet de signer les documents inhérents au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance, Delphine VAZEUX



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS